



## GERANCE

### Honoraires mandat de mise en location simple :

3€/m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux à la charge du propriétaire  
 3€/m<sup>2</sup> pour l'établissement de l'état des lieux à la charge du locataire  
 8€/m<sup>2</sup> pour la communication sur le bien, les visites, rédactions des contrats... à la charge du propriétaire  
 8€/m<sup>2</sup> pour la communication sur le bien, les visites, rédactions des contrats... à la charge du locataire

Soit un total de 11€/m<sup>2</sup> pour chacune des parties (propriétaire et locataire)

### Baux commerciaux :

Sur le prix total des années de bail augmenté des Charges :

- sur la tranche jusqu'à 12.000 = 1,65%
- sur la tranche de 12.001 à 25.000 = 1,10%
- sur la tranche de 25.001 à 70.000 = 0,87%
- sur la tranche au delà de 70.001 = 0,55%

### Honoraires mandat de gestion :

**Honoraires mensuels de gestion : 6% TTC sur les montants quittancés ou perçus**  
 Constitution d'un dossier contentieux : à la vacation horaire  
 Suivi de travaux et sinistres : à la vacation horaire  
 Constitution d'un dossier subventions : à la vacation horaire  
 Préparation des éléments pour la déclaration des revenus fonciers : 20€ TTC par an  
 Représentation du mandant en assemblée générale de copropriété : à la vacation horaire  
 Honoraires pour frais de procédure : à la vacation horaire  
 La vacation horaire étant de 77 euros TTC

**Honoraires de relocation et avenant au bail (communication sur le bien, les visites, rédactions des contrats, état des lieux...) d'un bien en gestion :**  
 12%TTC du loyer annuel hors charges partagé pour moitié entre le propriétaire et le locataire et plafonné à 11€/m<sup>2</sup> pour chacune des parties (propriétaire et locataire)

## COPROPRIETES

### GESTION COURANTE

**Gestion courante d'un immeuble :** 160 € HT (TVA = 32.00 €) : 192.00 TTC par lot principal

Syndicat secondaire + 24.50 € HT (TVA = 4.50 €) = 27 € par lot principal

**Forfait annuel HT pour 9 lots principaux :** 1 650.00 € HT (TVA = 330.00 €) : 1 980.00 € TTC

Suivant contrat de syndic à négocier et adapter en fonction du bien à administrer (nombre de lots, confort, équipement, périodicité des comptes, des conseils etc ...).

PRESTATIONS PARTICULIERES	HONORAIRES TTC	à la charge du Syndicat	à charge du copropriétaire concerné
<b>Frais en cas de mutation</b> Etablissement du questionnaire complet préalable à la vente comprenant la clôture des comptes du vendeur	320.00 €		X
Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965)	130.00 €		
<b>Recouvrement des impayés</b>			
Première relance	Sans frais		
Deuxième relance	22.50 €		X
Mise en demeure (LR/AR)	37.00 €		X
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	152.00 €		X
Frais de constitution d'hypothèque	152.00 €		X
Frais de mainlevée d'hypothèque	152.00 €		X
Dépôt d'une requête en injonction de payer	152.00 €		X
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	254.00 €		X
Suivi du dossier transmis à l'avocat (uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	254.00 €		X
<b>Constitution du dossier pour l'Avocat ou l'Huissier</b>	84.00 €		X
<b>Conservation des archives "dormants" de plus de 2ans</b>	Non facturé		
<b>Travaux exceptionnels décidés en AG consultation des entreprises, études comparatives des devis.</b> Appels de fonds, règlement des entreprises Souscription si nécessaire de l'assurance DO <i>La coordination et le suivi des travaux n'entrent pas dans le cadre de ces honoraires et peuvent être confiés à un maître d'œuvre moyennant des honoraires à négocier en assemblée générale</i>	A négocier avec les copropriétaires en assemblée générale et pour les travaux votés	X	
<b>Suivi procédure engagée par le syndicat de copropriété</b>	A la vacation : soit 84 € de l'heure	X	
<b>Relevés compteurs divisionnaires effectué par le syndic</b>	3.50 € par compteur		X
<b>Frais de reprographie</b>	Compris dans le forfait de gestion	X	
<b>Frais assemblée générale et appels de provisions sur budget provisionnel</b>	Au réel justifié sur frais de tirages et d'affranchissements	X	
<b>Assemblée générale ou Conseil Syndical au delà de 19h30</b>	84.00 € par heure supplémentaire	X	
<b>Assemblée générale supplémentaire</b>	Frais fixe : 344.00 € Tenue : 84.00 €/heure	X	X
<b>Conseil Syndical supplémentaire</b>	Tenue : 84.00 €/heure	X	X
<b>Délivrance d'une copie du carnet d'entretien</b>	31.00 €		X
<b>Délivrance d'une copie des diagnostics techniques</b>	31.00 €		X
<b>Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation</b>	31.00 €		X
<b>Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967)</b>	31.00 €		X
<b>Duplicata du règlement de copropriété</b>	84.00 €		X
<b>Duplication procès-verbal AG ou relevé de charges</b>	31.00 €		X
<b>Suivi et assistance aux expertises d'assurances (multirisque immeuble, Dommages-Ouvrage), suivi du dossier tel que relance, demande de devis, etc...</b>	84.00 €/heure	X	X
<b>Envoi de badges, télécommandes et clefs (hors coût d'achat)</b>	Frais affranchissement au réel justifié €	X	X

## Négociation et mandat de vente

Immobilier d'entreprise/tertiaire	8%TTC	A la charge de l'acquéreur
Parking et garage	Forfait de 2 000 €	Les honoraires sont calculés à partir du prix net vendeur Honoraires de négociation, à la charge l'acquéreur (sauf autres dispositions dans l'avant contrat) - TVA à 20 % comprise.
Immobilier d'habitation Jusqu'à 130 000 €	Forfait de 6 500 euros	
Immobilier d'habitation 130 001 € à 399 999 €	5%	
Immobilier d'habitation A partir de 400 000 €	4%	